

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Retiré

AMENDEMENT

N° CE1219

présenté par

Mme Genevard, M. Herth et M. Le Ray

AVANT L'ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'intitulé du Titre Ier :

« Compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le respect de l'environnement est une exigence que nul ne conteste mais il doit être corrélé à la soutenabilité économique qui seule peut garantir la compétitivité de notre agriculture. Il s'agit donc bien par cet amendement de mettre en avant la compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires qui n'exclut en rien l'attention portée aux questions environnementales.